

# Devis Provisoire

07 novembre 2019



## Émetteur

Société : **Community Technologie**  
Votre contact : Jérôme Bouteville  
Adresse : 2 Impasse de la Conandiere  
41350 Vineuil  
Pays : France  
Numéro d'entreprise : 843 526 179 00018  
Numéro de téléphone : 0633705594  
Adresse email : communitytechnologie@gmail.com  
Site internet : <http://www.community-technologie.fr>

## Destinataire

Nom : **Miguel Da Rocha**  
Adresse :  
Pays : France  
Adresse email : miguel.darocho.965@facebook.com

Bonjour,

Suite de notre discussion sur Messenger, je vous fait parvenir un devis.

## Détail

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Produit	Tour PC	811,00 €	1	811,00 €
Produit	Boitier Aerocool CS-105 (Bleu)	0,00 €	1	0,00 €
Produit	Carte mère ASUS PRIME B360M-K	0,00 €	1	0,00 €
Produit	Processeur Intel Core i5-9400F (2.9 GHz / 4.1 GHz)	0,00 €	1	0,00 €
Produit	Carte graphique Gigabyte GT 1030 OC 2Go	0,00 €	1	0,00 €
Heures	RAM 16 Go 2666 MHz G.Skill	0,00 €	1	0,00 €
Produit	Alimentation Cooler Master 500W 80 plus	0,00 €	1	0,00 €
Produit	SSD Kingston M.2 NVMe 500 Go 3.0 4x	0,00 €	1	0,00 €
Produit	Seagate BarraCuda 1 To	0,00 €	1	0,00 €
Produit	carte Wi-fi Gigabyte	0,00 €	1	0,00 €
Service	Montage + Windows 10	0,00 €	1	0,00 €
Service	Envoie postal à l'adresse voulue + Numéro de suivi	0,00 €	1	0,00 €

Type	Description	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT
Service	Lien sur le site pour suivre la progression	0,00 €	1	0,00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

**Total 811,00 €**

## Conditions

**Conditions de règlement :** 30 jours

**Mode de règlement :** Virement bancaire

**Intérêt de retard :** Taux d'intérêt légal en vigueur

**Validité du devis :** 7 jours

**Notes :**

En espérant travailler avec vous.

Cordialement

Jérôme Bouteville

[www.community-technologie.fr](http://www.community-technologie.fr)

# Conditions générales de vente

## Devis

Le devis est valable 7 jours car le prix peut être modifier par le fournisseur dans une durée plus lointaine.

## Acompte

Si le projet est accepté par le client à la suite du devis final, un acompte de 100€ est demandé pour 2 raisons :

- Marquer l'engagement entre la société Community Technologie et le client
- Avoir les coordonnées bancaires du client en cas d'impayé, qui pourront être transmis au tribunal en cas de non paiement après les relances réglementaires.

## Paieiment

À la fin du projet, une facture vous sera envoyé par mail ainsi que les CGV (pour rappel) et le RIB de l'entreprise Community Technologie. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement s'effectue au plus tard au 30e jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tous paiements se fait par virement bancaire.

## Retard de paiement et pénalités

Passer le 30e jour suivant la date de facturation, un mail de relance vous sera envoyé. Sans trace de paiement sur le compte de la société au bout de 8 jours, tout retard de paiement donne lieu à des pénalités de retard au taux de 15 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). Un courrier en recommandé avec accusé de réception vous sera envoyé contenant, la facture avec les pénalités de retard ainsi qu'un RIB.

Sans retour au précédent courrier sous huit jours, il vous sera notifié, toujours par courrier avec accusé réception, une mise en demeure, c'est-à-dire que je serais dans l'obligation de procéder par voie d'assignation devant le Tribunal de Commerce afin de faire valoir mes droits.

Tous les litiges de la société Community Technologie seront soumis au Tribunal de Commerce de Blois (41000).